

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 20 juin 2025

Délibération n°26/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 10 juin 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jérôme SOURISSEAU,

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Andréas KOCH, Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Célia HELION.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	8
Votants	12

Objet : Accueil en résidence d'auteurs dans le cadre de la résidence XR Creative 2025

Par délibération 04/2025, le comité syndical a validé la mise en place de la résidence XR Creative 2025 en partenariat avec le Cnam-Enjmin, l'École Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques du Conservatoire National des Arts et Métiers. Cette résidence vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

Elle est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence de 3 semaines du 7 au 25 juillet 2025, que le jury a sélectionnés parmi trente-trois dossiers reçus :

- **Alexis Bammé** pour *2.140*, une expérience immersive et interactive qui plonge l'utilisateur, spectateur et acteur, dans une mine souterraine pour guider trois mineurs bloqués. La situation est bien plus complexe qu'un simple sauvetage...
- **Anna Charrière** pour *Bye bye biotope*, un documentaire immersif et interactif co-écrit avec Charles Ayat. Inspiré par les sciences et la poésie, le projet propose une exploration sensible

de plusieurs écosystèmes souvent perçus comme imperceptibles ou abstraits : planctons, mycéliums, pollinisateurs, posidonies, soupe primitive.

- **Emilie Anna Maillet** pour *Marivaux et Narcisse*, une expérience immersive inspirée du "Jeu de l'amour et du hasard", point de départ d'une exploration des méandres de l'amour et de l'altérité à notre époque d'hyper-individualisme.
- **Elise Migraine** pour *Tsanfleuron*, une expérience multi-joueur en réalité virtuelle où les participants incarnent l'avatar d'un randonneur sur un glacier soudain témoin d'un phénomène inexplicable.

Durant leurs 3 semaines à Angoulême, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront également de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin : artistes visuels, artistes son, game designers et ergonomes. Ils recevront chacun une indemnité de 3 000 euros. En mars de l'année suivante, ils seront invités à participer à Immersivity qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur projet à des producteurs.

Une convention entre chaque auteur et Magelis doit être établie afin de préciser les engagements de chaque partie ainsi que les modalités de versement du soutien financier accordé.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Président à signer les conventions entre chaque auteur sélectionné et le Syndicat mixte du Pôle Image Magelis prévoyant le versement de la bourse de 3 000 €, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 26 Juin 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 26 Juin 2025
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 26 Juin 2025

Signé: Le Président